**Offre de bourse postdoctorale conjointe**

Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance, Université Laval, et

Chaire de recherche du Canada sur la violence faite aux enfants, Université du Québec en Outaouais (UQO)

La Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance de l’Université Laval [www.chaire-maltraitance.ulaval.ca] et la Chaire de recherche du Canada sur la violence faite aux enfants [w3.uqo.ca/crve] annoncent l’ouverture d’un concours pour l’attribution d’une bourse postdoctorale conjointe.

Début du stage : **au plus tard en janvier 2014**

**Description du programme :**

Ce programme vise à promouvoir et à soutenir la formation d’un jeune chercheur ayant complété ses études doctorales. Plus précisément, il cherche à soutenir financièrement les activités de recherche en vue de réaliser un projet d’analyse de l’impact populationnel d’une approche de prévention de la maltraitance implantée dans deux territoires CSSS. Les fonds pour réaliser cette étude sont disponibles (subvention de partenariat du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada : Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance, Gagné et al., 2012-2019).

Le montant minimal accordé est de 40 000 $ pour une période de 12 mois à temps plein, avec possibilité de renouvellement. Ce montant pourra être bonifié par des fonds de recherche pour soutenir les communications et les publications. Le stage débutera au plus tard en janvier 2014. Sous la co-supervision des deux titulaires des chaires subventionnaires, Marie-Hélène Gagné et Marie-Ève Clément, le chercheur pourra réaliser son stage postdoctoral soit à l’Université Laval (Québec) ou à l’UQO (campus Saint-Jérôme).

**Conditions d’admissibilité :**

· Le candidat détient un doctorat depuis moins de cinq ans dans une discipline pertinente (psychologie, travail social, psychoéducation, criminologie, santé communautaire, épidémiologie, etc.);

· Sous la co-supervision des titulaires des chaires subventionnaires, le candidat doit planifier et réaliser une enquête populationnelle préalable à l’implantation d’une stratégie de prévention de la maltraitance dans deux territoires CSSS ; l’enquête sera menée dans 5 territoires de CSSS (2 territoires expérimentaux et 3 territoires contrôle)

· Le projet nécessite une bonne connaissance des approches méthodologique quantitatives et des méthodes d’analyses statistiques multivariées;

· Le candidat doit satisfaire aux conditions d’obtention du statut de stagiaire postdoctoral délivré par l’Université Laval :

<http://www.ulaval.ca/sg/reg/Politiques/Politique_accueil_encadrement_postdoc2011.pdf>

ou par l’UQO :

<http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/secretariat-general/stagiaires-postdoctoraux.pdf>

**Le récipiendaire s’engage à :**

· Travailler à temps plein sur les activités financées dans le cadre de ce concours;

· Réaliser ses activités de recherche à l’Université Laval (Québec) ou à l’UQO (Saint-Jérôme);

· Contribuer aux activités scientifiques des chaires subventionnaires (productions écrites ou orales);

· Déposer un rapport au terme du financement faisant état de ses réalisations en lien avec ses activités de recherche postdoctorale.

**Les chaires subventionnaires s’engagent à:**

· Fournir un lieu de travail (et les infrastructures informatiques nécessaires) soit à l’Université Laval ou à l’UQO (campus de Saint-Jérôme).

**Pour présenter une demande :**

Le dossier de présentation d’un candidat doit inclure les documents suivants : une lettre de présentation; un relevé de notes et une copie du diplôme de doctorat ou un document officiel attestant que les exigences du programme de 3e cycles ont été respectées (un document certifié sera requis pour confirmer la bourse, le cas échéant); deux lettres de recommandations de professeurs connaissant bien les travaux du candidat; quelques exemples de publications récentes et un curriculum vitae. Les dossiers doivent être acheminés par courriel à **Julie Goulet :** julie.goulet@jefar.ulaval.ca

**Date limite pour soumettre une candidature : mardi le 15 octobre 2013.** Les requérants recevront un courriel les informant de la décision du comité d’évaluation.

**Pour informations**, communiquez avec :

**Marie-Hélène Gagné,** titulaire de la Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance, 418-656-2131 poste 2240, marie-helene.gagne@psy.ulaval.ca ou **Marie-Ève Clément**, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la violence faite aux enfants, 450-530-7616 poste 2339, marie-eve.clement@uqo.ca